

Calendrier prévisionnel 2012 de communication des données fiscales aux collectivités locales

	Informations transmises	Commentaires
Janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission de la liste des établissements qui contribuent à la TASCOM ; - Notification du produit prévisionnel de la CVAE 2012 et rappel du montant de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) issue du rôle général versée au titre de 2011. 	
Février/Mars	<p>Notification des bases prévisionnelles et allocations compensatrices (régime de croisière) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taxe d'habitation (TH) : bloc communal - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : bloc communal + département - Taxe foncière sur les propriétés non bâties et sa taxe additionnelle (TFPNB) : bloc communal - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : bloc communal <p>Notification au titre de 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Imposition forfaitaire des entreprises de réseau (IFER) 2011 répartie sur le périmètre 2012 ; - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) définitive 2012 ; - Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) répartie sur le périmètre 2012 ; - Dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) et garantie individuelle de ressources prévisionnelle (GIR). 	<p>Fin février début mars 2012, chaque collectivité sera informée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de ses bases prévisionnelles 2012 de TH (communes et EPCI), TF (communes, EPCI et département) et CFE (communes et EPCI); - du produit prévisionnel d'IFER déterminé à partir des produits perçus en 2011 (communes, EPCI, département et région); - du produit TASCOM déterminé à partir du produit de 2011 et corrigé des éventuelles délibérations de fixation des coefficients multiplicateurs (communes et EPCI) ; - des allocations compensatrices 2012 ; - de la DCRTP/GIR 2012 (sans le détail du calcul puisque cette information a été notifiée en novembre 2011).
Mars	<p>Transmission des impositions individuelles des impôts auto liquidés (CVAE)</p>	<p>Les informations individuelles de CVAE portant sur le montant versé en 2012 seront communiquées aux collectivités locales.</p>
Septembre	<p>Transmission des bases de CFE simulées sur 2012 des établissements dominants aux collectivités les plus importantes ou sur demande aux communes et aux EPCI.</p>	
4 ^{ème} trimestre	<p>Transmission des rôles de</p> <ul style="list-style-type: none"> - TH, TFPNB (bloc communal) - TFPB (bloc communal et département) . - CFE, IFER (bloc communal) <p>Transmission des impositions individuelles des impôts auto liquidés (TASCOM)</p>	<p>En 2012, les données individuelles relatives aux impôts directs seront transmises au cours du dernier trimestre aux collectivités bénéficiaires des impositions.</p> <p>Pour la TASCOM versée en 2012 aux collectivités, les informations individuelles définitives transmises correspondront aux informations centralisées entre le 1^{er} octobre 2011 et le 30 septembre 2012.</p>
	<p>Notification des montants définitifs des produits issus des rôles et des impôts autoliquidés dont transmission des montants de CVAE simulés sur 2013.</p>	
	<p>Notification de la DCRTP/GIR recalculée au titre de 2012.</p>	

SOURCE - DGFAR